

RÉSEAU DE SOINS RESSOURCES POUR LES INTERNES EN MÉDECINE RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Document de présentation à destination des professionnels de santé sollicités

Porteurs du projet Réflexion issue d'un groupe de travail conjoint entre Syndicat des Internes du Centre-Val de Loire (SICVL) et Département Universitaire de Médecine Générale (DUMG) Faculté de médecine de Tours.

Référents : Amaury Couprie (représentant santé SICVL), Emma Picovschi (SICVL).

Partenaires : Dr Laurence Philippe (MCA, DUMG), Dr Valérie Molina (MCA, DUMG).

Quoi ? Constitution d'un trinôme ressources « médecin généraliste / psychiatre / psychologue » par association de départements (voir paragraphe « Où ») pouvant recevoir en consultation, dans un délai négocié entre 24h et 2 semaines selon le degré d'urgence ressenti, un·e interne en médecine signalé·e en situation de souffrance. Il ne s'agit **ni d'une permanence, ni d'une astreinte 24/7** : ce rôle reste assuré par les plateformes nationales MOTS, SPS, 3114 et CNAE. Il s'agit d'une **initiation de prise en soin**, le temps qu'un relais durable soit trouvé conjointement par l'interne et l'effecteur.

Pourquoi ? Les résultats de l'enquête nationale santé mentale des internes ISNAR-IMG (2021, 2024) et de l'enquête locale SICVL (2025-2026) objectivent une prévalence élevée de symptômes anxio-dépressifs, d'épuisement professionnel et d'idéations suicidaires chez les internes en médecine. Le suicide d'un interne de la promotion de médecine générale en février 2026 a réaffirmé l'urgence d'un maillage territorial de proximité, complémentaire aux dispositifs existants. La difficulté d'accès à une médecine du travail effective pour les internes en libéral constitue une carence structurelle.

Pour qui ? Dans un premier temps, les internes en médecine générale, puis à terme ceux de toutes spécialités confondues, de la région Centre-Val de Loire, **uniquement s'ils ne disposent pas d'un réseau de soin pré-existant.**

Avec qui ? ARS Centre-Val de Loire, URPS Médecins Libéraux CVL, Collège des Psychologues, Service de Santé Étudiante (SSE) de l'Université de Tours, SST des structures de santé accueillant les internes, associations MOTS et SPS en complémentarité.

Où ? Territorialisation par association de départements, à 1h de route maximum pour tout interne :

- 45 – 28
- 41 – 37
- 36 – 18

Quand ? Lancement ciblé début de rentrée universitaire 2026/27. Phase pilote de 12 mois avec évaluation intermédiaire à 6 mois.

Comment ? Les coordonnées des effecteurs seront transmises dans un premier temps aux maîtres de stage universitaires et au bureau syndical du SICVL, qui orienteront l'interne concerné. Extension éventuelle de la diffusion selon le taux d'utilisation constaté. Consultations en présentiel ou en distanciel selon le choix conjoint. **Aucune information clinique ne remontera au DUMG, au CHU ou au terrain de stage de l'interne.** Les effecteurs ne seront pas en position d'évaluer les étudiants sur le plan pédagogique, dans une intention claire de séparation des deux fonctions pédagogique et soignante.

Combien ? Phase pilote à coût marginal : frais de consultation à la charge de l'interne (aux tarifs conventionnés habituels du praticien). Pas de rémunération spécifique des effecteurs.

Engagement demandé : ouverture volontaire de créneaux dans leur activité habituelle.

Recherche de financement pérenne prévue en phase 2 (ARS, FSDIE) pour permettre une aide financière aux internes souhaitant accéder à ce réseau de soin.

Évaluation Indicateurs de recours (nombre de sollicitations, délai moyen avant première consultation, répartition par département et par spécialité), indicateurs de satisfaction (questionnaire anonyme à 3 mois), nombre d'effecteurs actifs. Bilan à 6 et 12 mois.

Ce qui est attendu d'un effecteur volontaire Recevoir un·e interne adressé·e par le dispositif dans un délai de 24h à 2 semaines selon urgence. Initier une prise en soin, puis organiser conjointement avec l'interne le relais vers un suivi durable. Respecter strictement le secret médical vis-à-vis du DUMG, du CHU et des terrains de stage. Ne pas être, par ailleurs, en position d'évaluateur pédagogique direct de l'interne concerné.

Ce qui n'est pas attendu Aucune astreinte, aucune PDSA, aucune garantie de disponibilité immédiate. Aucune obligation de suivi au long cours. Aucun engagement contractuel formel à ce stade du pilote

Evaluation ?

Cf liste d'indicateurs de recours au dispositif,
Cf le nombre d'intervenants

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce projet.

Amaury COUPRIE
(VP santé et qualité de vie au travail pour le SICVL)

